



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : PATRIMOINE 7.

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON ET
VISA TREKKING ETE 2013.**

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la reconduction du partenariat entre la Ville de Briançon via sa direction du Patrimoine et VISA TREKKING pour la mise en place de trois prestations :

- **N°1 : circuit de randonnée pédestre autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle et du fort des Têtes :**
 - les jeudis : 11 juillet – 25 juillet – 8 août – 22 août 2013.
- **N°2 : sortie nocturne au fort de Têtes : « Les étoiles de Vauban » :**
 - les mercredis : 3 juillet – 17 juillet – 31 juillet – 14 août – 29 août – 4 septembre 2013.
- **N°3 : partenariat sur les week-ends et séjours printemps, été et automne 2013.**

La convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser le service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 1^{er} juin 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Briançon,
représentée par son maire en exercice,
Monsieur Gérard Fromm,

d'une part,

et

Bureau Montagne VISA TREKKING,
regroupement d'Accompagnateurs(trices) en montagne,
représenté par son gérant
Monsieur Christian Aubert,



il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire et du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, il est prévu pour l'été 2013, la mise en place de trois prestations en partenariat à la découverte du patrimoine fortifié de Briançon :

- n° 1- **des circuits pédestres** sur la zone autour du fort des Têtes et dans le fort des Têtes au départ de Fontchristiane,
- n° 2 - **des sorties nocturnes dans le fort des Têtes** à la découverte du fort à la tombée de la nuit suivie d'une lecture du ciel étoilé,
- n° 3 - **un partenariat sur les week-ends et séjours printemps, été et automne 2013** avec mise à disposition d'un guide-conférencier du service du Patrimoine pour les visites de la barrière fortifiée et de la Cité Vauban.

Les prestations seront encadrées par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Patrimoine fortifié par Briançon Ville d'art et d'histoire et un guide-conférencier du service Patrimoine agréé par le Ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre des activités de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir des prestations originales autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités estivales,
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine fortifié.

Article II : Modalités

Prestation n° 1 : circuit de randonnée pédestre autour de la barrière fortifiée du 18^e siècle et du fort des Têtes, les jeudis : 11 juillet - 25 juillet- 08 août - 22 août 2013

Au départ du champ de tir n°1 du fort des Têtes, au-dessus du hameau de Fontchristiane, les guides-conférenciers du service du Patrimoine et les accompagnateurs en montagne du Bureau Montagne VISA TREKKING présenteront les fortifications du 18^e siècle inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial : le fort des Salettes, la Communication Y, le fort du Randouillet, le fort Dauphin et visiteront le fort des Têtes. La balade en forêt permettra également de découvrir toute la richesse et la variété de la faune et de la flore du vallon de Fontchristiane.

Accessible aux enfants à partir de 8 ans. Départ à 10 h, retour à 16 h.

Prise en charge du public par le guide-conférencier et les accompagnateurs de Visa Trekking sur le champ de tir n°1 du fort des Têtes.

Prestation n° 2 : sortie nocturne au fort de Têtes : « Les étoiles de Vauban »,

les mercredis : 03 juillet - 17 juillet - 31 juillet - 14 août - 29 août - 04 septembre 2013

Après une présentation du Fort des Têtes par un guide-conférencier du service Patrimoine et une dégustation d'hypocrace ou jus de fruit dans l'attente de la nuit, un accompagnateur en montagne du Bureau Montagne VISA TREKKING présentera les sentiers du ciel pour une randonnée céleste de la mythologie grecque et romaine jusqu'à la christianisation du ciel étoilé par les Jésuites au 17^e siècle. Accessible aux enfants accompagnés à partir de 7 ans.

Mois de juillet : départ à 20h45, retour à 22h45. Mois d'août : départ à 20h15, retour à 22h15

Prise en charge du public par le guide-conférencier et les accompagnateurs de Visa Trekking sur le champ de tir n°1 du fort des Têtes. En cas de mauvais temps, cette sortie nocturne sera annulée.

Prestation n° 3 : mise à disposition d'un guide-conférencier sur la demi-journée ou la journée (dimanche, jour férié ou semaine)

Tarifs publics pour prestations n° 1 et n° 2 :

Prestation n° 1 :

- Tarif : 28 € - Tarif enfant (7/12 ans) : 22 €
- Tarif réduit : Carte Pass Partout : - 20 % : 44 U et tarif enfant : 35 U
- Tarif réduit : Pass Visa Trekking, 4 journées non nominatif : 90 €

Prestation n° 2 :

- Tarif : 15 € - Tarif enfant (7/12 ans) : 5 €
- Pass Famille : 2 adultes + 2 enfants (jusqu'à 12 ans) : 32 €.

La vente au public des prestations a lieu dans les deux lieux des partenaires :

- Au Bureau Montagne de Visa Trekking : boutique Intersport/Prorel jusqu'à la veille 19h,
- Au service du Patrimoine, porte de Pignerol, jusqu'à la veille 17h.

Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide-conférencier Ville d'art et d'histoire pour la durée des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Ces prestations se feront sous la

forme d'interventions ponctuelles pendant les circuits et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes ;
- au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

Prestation n° 1 :

La part retenue de la Ville de Briançon, pour la prestation du guide conférencier s'élève à 50% des encaissements.

Prestation n° 2 :

La part retenue de la Ville de Briançon, pour la prestation du guide conférencier s'élève à 5.60 € par personne (adulte de plus de 12 ans).

Pour ces deux prestations :

- sur présentation d'une facture établie par le Bureau Montagne VISA TREKKING, toutes les fins de mois, la Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés au service du Patrimoine.
- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, toutes les fins de mois, le Bureau Montagne VISA TREKKING versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, les sommes correspondant aux encaissements réalisés par Visa Trekking.

Prestation n° 3 :

- sur présentation d'une facture établie par la Ville de Briançon, Bureau Montagne VISA TREKKING versera le montant de l'engagement du guide correspondant au tarif ci-dessous :
 - o Tarif guide-conférencier 1/2 journée semaine : 121 €
 - o Tarif guide-conférencier 1/2 journée dimanche et jour férié : 143 €
 - o Tarif guide-conférencier journée semaine : 180 €
 - o Tarif guide-conférencier journée dimanche et jour férié: 205 €

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon